

# Brookfield Asset Management

## PROCURATION ACTIONS À DROIT DE VOTE LIMITÉ DE CATÉGORIE A

PROCURATION, sollicitée par la direction, pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Brookfield Asset Management Inc. qui aura lieu le vendredi 17 juin 2016 à 10 h 30, heure avancée de l'Est (HAE), et à toute reprise de celle-ci.

Le porteur d'actions à droit de vote limité de catégorie A de Brookfield Asset Management Inc. (la « Société ») soussigné, nommé par les présentes FRANK J. MCKENNA, ou s'il n'est pas présent J. BRUCE FLATT, (ou au lieu de celui-ci \_\_\_\_\_), comme fondé de pouvoir, pour assister et voter, pour toutes les actions à droit de vote limité de catégorie A inscrites au nom du soussigné, à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le vendredi 17 juin 2016, et à toute reprise de celle-ci, sur les questions suivantes :

**1. Élection des administrateurs** (Indiquer soit *En faveur*, soit *Abstention* pour chacun des huit candidats)

	<i>En faveur</i>	<i>Abstention</i>		<i>En faveur</i>	<i>Abstention</i>
01 – M. Elyse Allan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	05 – Frank J. McKenna	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
02 – Angela F. Braly	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	06 – Youssef A. Nasr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
03 – Marcel R. Coutu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	07 – Seek Ngee Huat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
04 – Maureen Kempston Darkes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	08 – Diana L. Taylor	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**2. Nomination de l'auditeur externe** (Indiquer soit a), soit b))

- a)  EN FAVEUR de la nomination de Deloitte LLP comme auditeur externe et de l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération; ou  
b)  ABSTENTION de vote quant à la nomination de Deloitte LLP comme auditeur externe et à l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération.

**3. Résolution sur la rémunération** (Indiquer soit a), soit b))

- a)  EN FAVEUR de la résolution sur la rémunération exposée dans la circulaire d'information de la direction de la Société en date du 2 mai 2016; ou  
b)  CONTRE la résolution sur la rémunération exposée dans la circulaire d'information de la direction de la Société en date du 2 mai 2016.

**4. Résolution sur le régime de 2016** (Indiquer soit a), soit b))

- a)  EN FAVEUR de la résolution sur le régime de 2016; ou  
b)  CONTRE la résolution sur le régime de 2016.

De plus, le soussigné nomme cette personne comme fondé de pouvoir pour voter et agir de la manière susmentionnée concernant toute modification ou variation des résolutions figurant dans l'avis de convocation et toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée. **Sauf indication contraire ci-dessus, les voix des actions visées par cette procuration seront exprimées par les personnes susmentionnées pour l'élection aux postes d'administrateurs de tous les candidats à l'élection par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A, pour la nomination de Deloitte LLP comme auditeur externe, pour la résolution sur la rémunération et pour la résolution sur le régime de 2016, telles qu'elles sont exposées dans la circulaire d'information de la direction de la Société en date du 2 mai 2016.**

Nom de l'actionnaire : \_\_\_\_\_

Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ 2016

Signature

**REMARQUES :**

- Si la procuration ne porte pas de date dans l'espace prévu à cet effet, elle sera réputée porter la date de sa mise à la poste par la direction de la Société.
- Si l'actionnaire est une personne individuelle, veuillez signer exactement de la manière dont vos actions sont inscrites.  
Si l'actionnaire est une société, cette procuration doit être signée par un dirigeant ou avocat dûment autorisé de l'actionnaire et, si la société a un sceau d'entreprise, il y doit être apposé sur la procuration. Si des actions sont inscrites au nom d'un exécuteur, administrateur ou fiduciaire, veuillez signer exactement de la manière dont sont inscrites les actions. Si les actions sont inscrites au nom de la personne décédée ou d'un autre actionnaire, le nom de l'actionnaire doit être écrit en caractères imprimés dans l'espace prévu à cet effet, la procuration doit être signée par le représentant légal et son nom doit être écrit en caractères d'imprimerie sous sa signature. Une preuve de son pouvoir de signer au nom de l'actionnaire doit être jointe à cette procuration.
- Pour être valide, cette procuration doit être signée et déposée auprès du secrétaire de la Société à l'attention de CST Trust Company, au plus tard à 17 h 00 (HAE) le mercredi 15 juin 2016 ou, si l'assemblée est ajournée, 48 heures (sauf les samedis, dimanches et congés) avant toute reprise de l'assemblée : par la poste, à l'attention de : Proxy Department, P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1; par télécopieur au 416 368-2502 ou 1 866 781-3111; ou par Internet en consultant le site Web [www.cstvotemyproxy.com](http://www.cstvotemyproxy.com) et en suivant les consignes de vote électronique. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, imprimé sur ce formulaire de procuration sous votre nom et votre adresse.**
- Un actionnaire a le droit de nommer une personne (qui n'est pas nécessairement actionnaire) autre que celles désignées dans cette procuration pour le représenter à l'assemblée. Ce droit peut être exercé en inscrivant le nom de la personne de son choix dans l'espace prévu à cet effet et en remettant la procuration remplie au secrétaire de la Société, comme indiqué ci-dessus.**
- La circulaire d'information par la direction de la Société en date du 2 mai 2016 contient de plus amples renseignements concernant la manière de remplir et d'utiliser cette procuration et d'autres renseignements concernant l'assemblée, y compris le droit d'un actionnaire de cumuler ses voix pour l'élection des administrateurs. **À moins d'avis contraire par l'actionnaire qui a signé la procuration, la direction a l'intention d'exprimer les voix de telles actions à droit de vote limité de catégorie A de façon égale entre les candidats proposés à l'élection par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A.**
- Si une action est détenue par deux personnes ou plus et que l'une est présente ou représentée par procuration lors de l'assemblée, en l'absence de l'autre ou des autres, elle peut exprimer le droit de cette action, mais si plus d'une de ces personnes est présente ou représentée, elles voteront ensemble pour l'action détenue.
- Les droits de vote des actions représentées par cette procuration seront exercés ou on s'abstiendra de les exercer selon les directives de l'actionnaire pour tout scrutin qui peut être tenu et, si l'actionnaire précise son choix en la matière, les droits des actions seront exprimés en conséquence.